



CLN indexé à la signature de FIAT S.P.A et de Wendel SA | 5 ans | Libellé en EUR

Produit à capital non garanti.  
Ce produit est une alternative à un placement dynamique risqué obligataire.

# DUO CORPORATE

## Brochure d'information

- Titre de créance non garanti en capital
- Durée d'investissement conseillée : 5 ans
- Taux de Rendement Annuel Brut : 8,20% sur 5 ans en l'absence d'Evènement de Crédit
- Éligibilité : Support représentatif d'une unité de compte d'un contrat d'Assurance vie

**Ce produit est un instrument financier complexe non garanti en capital.  
L'investisseur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement.**

**Commercialisation dans le cadre d'un placement privé** : le produit ne peut faire l'objet d'une offre au public en France.

## POINTS CLÉS

- Ce placement simple et transparent permet de prendre une position sur la qualité du crédit **de deux sociétés de renom : Fiat S.P.A. et Wendel.**
- **Un coupon attractif de 8,20%** est versé annuellement en l'absence d'événement de crédit sur les deux entités de référence (à comparer à un taux de swap de 1,95% sur la même maturité).
- Le coupon va être diminué à moitié si un événement de crédit se produit sur une des entités et s'arrêtera si des événements de crédit se produisent pour les deux entités de référence.
- **Le capital est intégralement remboursé** à maturité en l'absence d'événement de crédit.

## MÉCANISME

### Coupons annuels

En l'absence d'événements de crédit, l'investisseur reçoit annuellement

**Un coupon de 8,20% p.a.**

En cas de survenance d'événement de crédit sur une des entités de référence en cours de vie du produit, l'investisseur recevra :

**Le coupon couru ( $\geq 4,10\%$ ) de l'année de l'Événement de Crédit  
PUIS un coupon de 4,10% p.a. au titre des années futures\*.**

En cas de survenance d'événements de crédit sur le notionnel total des deux entités :

**Le coupon couru ( $\geq 0\%$ ) de l'année de l'Événement de Crédit  
PUIS aucun coupon au titre des années futures\*.**

### Remboursement du capital à l'échéance

En l'absence d'événements de crédit, l'investisseur reçoit :

**L'intégralité du Capital initial**

En cas de survenance d'un événement de crédit, l'investisseur reçoit :

**$50\% \times \text{Capital initial}$   
 $+ 50\% \times \text{Capital initial} \times \text{Taux de Recouvrement}$  (entité concernée)**

En cas de survenance d'événement de crédit sur les deux entités de référence, l'investisseur reçoit :

**$50\% \times \text{Capital initial} \times \text{Taux de Recouvrement}$  (entité 1)  
 $+ 50\% \times \text{Capital initial} \times \text{Taux de Recouvrement}$  (entité 2)**

\*voir partie [Illustration] pour des exemples de calcul.

### AVANTAGES

- Le coupon est de 8,20% en l'absence d'événement de crédit.
- Le risque de crédit est diversifié entre deux entités de référence - la survenance d'un événement de crédit n'induit pas automatiquement l'arrêt complet du coupon, et le risque de perte en capital est reparti sur deux noms.
- En absence d'événement de crédit, le capital est remboursé intégralement à maturité.

### INCONVÉNIENTS

- Le capital n'est pas garanti : la survenance d'événement de crédits sur l'une ou les deux entités de référence entraînera une perte en capital - la totalité de votre capital est en risque.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur.
- L'investisseur doit être prêt à conserver le produit jusqu'à maturité. Dans des conditions normales de marché, Crédit Agricole CIB s'efforcera de fournir - sur demande de l'investisseur - un prix de rachat indicatif.

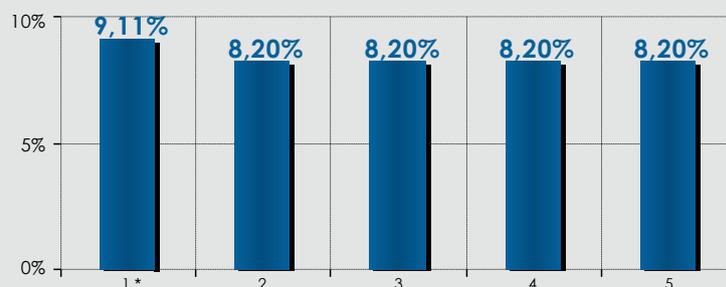
# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE FONCTIONNEMENT

Les données chiffrées ont été utilisées dans l'unique but de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Crédit Agricole CIB.

## CAS FAVORABLE : Aucun Événement de Crédit en cours de vie du produit

- Des coupons de 8,20% p.a. sont payés annuellement.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital.  
→ le taux de rendement brut offert par ce placement sera alors de 8,20% annualisé.

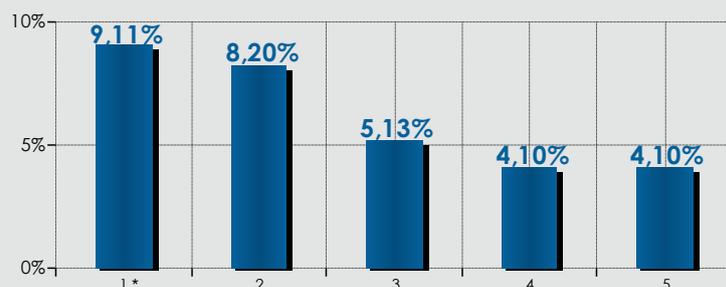
\* Calcul du coupon du premier coupon, payé le 30 décembre 2012 :  
 $8,20\% \times (400 / 360) = 9,11\%$



## CAS DÉFAVORABLE #1 : Survenance d'Événement de Crédit relatif à une Entité de Référence

**Hypothèse : Une Entité de Référence est impactée par un Événement de Crédit en mars 2014 (soit au cours de la 3<sup>ème</sup> année), avec un Taux de Recouvrement à 40%.**

- Des coupons de 8,20% p.a. sont payés pour les années 1 et 2.
- Au titre de l'année #3, l'investisseur reçoit 4,10% (la moitié du coupon initial) + [ $\frac{1}{4} \times 4,10\%$ ] (= le coupon couru jusqu'au mois de mars pour l'entité avec événement de crédit), soit 5,13%.
- Un coupon de 4,10% est payé au titres des années 4 et 5.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit, au titre du remboursement du capital :  
 $[50\% + 50\% \times \text{Taux de Recouvrement de l'Entité de Référence qui fait défaut}]$   
 → le taux de rendement brut de ce placement serait alors de 0,15% annualisé.



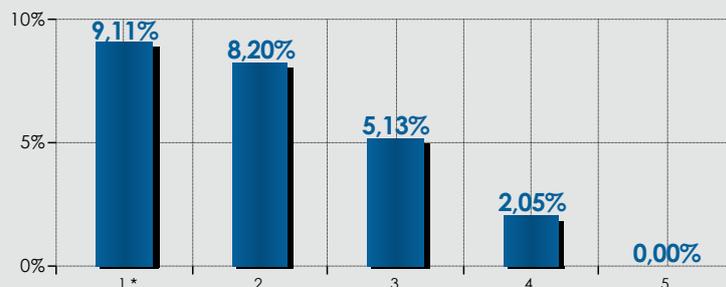
\* Calcul du coupon du premier coupon, payé le 30 décembre 2012 :  
 $8,20\% \times (400 / 360) = 9,11\%$

## CAS DÉFAVORABLE #2 : Survenance d'Événements de Crédit relatifs aux deux Entités de Référence

**Hypothèse : La première Entité de Référence est impactée par un Événement de Crédit en mars 2014 (soit au cours de la 3<sup>ème</sup> année), avec un Taux de Recouvrement à 40%.**

**La seconde Entité de Référence est impactée par un Événement de Crédit en juin 2015 (soit au cours de la 4<sup>ème</sup> année), avec un Taux de Recouvrement à 40%.**

- Des coupons de 8,20% p.a. sont payés pour les années 1 et 2.
- Au titre de l'année #3, le coupon est égal à 5,13% (=  $4,10\% + 4,10\% \times [90 \div 360]$ ).
- Au titre de l'année #4, le coupon est égal à 2,05% (=  $4,10\% \times [180 \div 360] + 0\%$ ).
- Le coupon est nul en année #5.
- A l'échéance, l'investisseur reçoit :  
 $[50\% \times \text{Capital Initial} \times (\text{Taux de Recouvrement Entité 1} + \text{Taux de Recouvrement Entité 2})]$   
 → le taux de rendement brut de ce placement serait alors de -10,14% annualisé ;  
 → l'investisseur subit donc une perte en capital à l'échéance.



\* Calcul du coupon du premier coupon, payé le 30 décembre 2012 :  
 $8,20\% \times (400 / 360) = 9,11\%$

**Dans le cas le plus défavorable ou les deux Entités de Référence seraient impactées par des Événements de Crédit au cours de la 1<sup>ère</sup> année avec des Taux de Recouvrement nuls, ou encore en cas de défaut de Crédit Agricole CIB, l'investisseur peut subir une perte totale du capital initial.**

# ZOOM SUR LES ENTITÉS DE RÉFÉRENCE

## Fiches d'identité

Entité de Référence	Secteur industriel	Notation S&P	Notation Moody's	Pays
FIAT S.P.A.	Constructeur automobile	BB	Ba1	Italie
Wendel SA	Service Investissement	BB-	-	France

**Fiat** figure parmi les 1ers constructeurs automobiles européens. Le CA (hors activités cédées) par activité se répartit comme suit : vente de véhicules particuliers (83,6%) : marques Fiat, Lancia, Alfa Romeo, Ferrari et Maserati ; vente d'équipements automobiles (14,5%) et autres (1,9%).

À fin 2010, le groupe dispose de 113 sites de production dans le monde.

La répartition géographique du CA (hors activités cédées) est la suivante : Italie (27,3%), Europe (33%), Amérique latine (27,9%), Amérique du Nord (3,1%) et autres (8,7%).

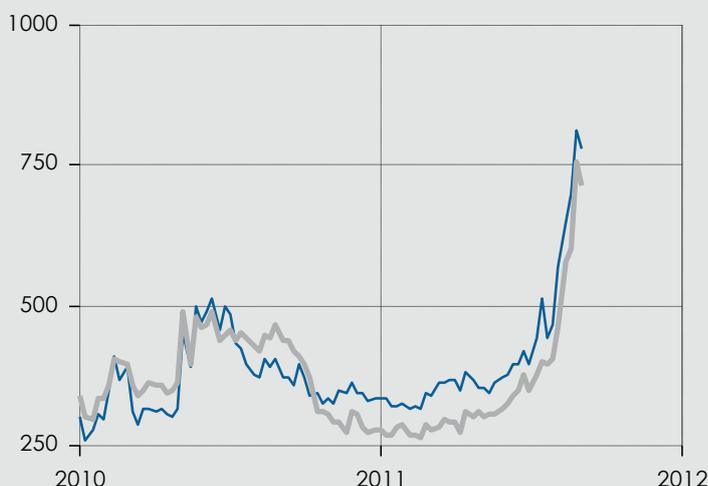
**Le groupe Wendel** exerce le métier d'actionnaire et d'investisseur professionnel et accompagne le développement à long terme d'entreprises leaders dans leur secteur. Le modèle d'entreprise du groupe Wendel réunit la passion d'entreprendre, héritage d'une longue tradition familiale, et la culture de la performance et de la responsabilité.

## Opportunités de marché

Le CSD ont fortement augmenté en raison de la crise en zone euro, ce qui permet de bonifier fortement le taux de coupon des placements de type CLN.

\*LES DONNEES HISTORIQUES REFLETENT LES PERFORMANCES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Historique de CSD de FIAT et Wendel\*



## DÉFINITION D'UN ÉVÈNEMENT DE CRÉDIT

Les événements de crédits sont définis par ISDA (International Swaps and Derivatives Association), une association indépendante regroupant les principaux intervenants bancaires ([www.isda.org](http://www.isda.org)). ISDA définit notamment les 3 types de défaut qui constituent un Évènement de Crédit pour les Entités de Référence européennes : la Faillite de l'Entité de Référence, le Défaut de Paiement ou la Restructuration. Les définitions données ci-dessous sont données à titre indicatif et non exhaustif.

### Faillite de l'Entité de Référence

- Tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations (devient insolvable, est incapable de payer ses dettes à leur échéance...)
- Ou voit ses organes compétents se réunir en vue de se prononcer sur une résolution relative à la dissolution (sauf par voie de fusion), la liquidation, ou le dépôt de bilan de l'Entité de Référence.

### Défaut de Paiement

- Inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu, d'une obligation de paiement au titre d'une ou plusieurs Obligations de l'Entité de Référence, après l'expiration de tout Délai de Grâce applicable ou réputé s'appliquer suite à la réalisation des conditions dont peut dépendre le commencement dudit Délai de Grâce, pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut de Paiement (1 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence).

### Restructuration

- Toute réduction du taux ou du montant des intérêts payables ou à courir initialement prévus ; du montant du coupon ou du principal dû à l'échéance ou aux dates de remboursement prévues initialement ; tout report d'échéance d'un remboursement d'intérêts et/ou de principal, tout abaissement du rang de priorité de paiement d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de remboursement d'intérêts ou de principal, qui affecte une ou plusieurs obligations pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut (10 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence) et n'est pas prévu dans les modalités de l'Obligation concernée en vigueur.
- Ne constitue pas une Restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des événements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel Évènement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière.

Exemple	GENERAL MOTORS
Secteur	Automobile
Pays	Etats Unis
Date de la mise en défaut	Juin 2009
Rating au moment de l'Évènement de Crédit	D (S&P) / C (Moody's)
Évènement de Crédit	Faillite
Raison	Après plusieurs années consécutives de perte et frappée par la crise du secteur automobile américain, General Motors a été forcée de déposer ses bilans

Exemple	Financial Guaranty Insurance Company
Secteur	Assurance
Pays	Etats Unis
Date de la Mise en défaut	Décembre 2009
Rating au moment de l'Évènement de Crédit	NR (S&P) / WR (Moody's)
Évènement de Crédit	Défaut de Paiement
Raison	Suspension des paiements et tous autres engagements ordonnée par le New York State Insurance Department.

Exemple	THOMSON
Secteur	Audiovisuel et Divertissement
Pays	France
Date de la mise en défaut	Aout 2009
Rating au moment de l'Évènement de Crédit	SD (S&P) / NR (Moody's)
Évènement de Crédit	Restructuration
Raison	Programme de restructuration de la dette en accord avec les créanciers : report d'échéance du remboursement de leurs dettes en échange d'une réduction de dette via la vente de 2,8 milliards d'euros d'actifs.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type :	Titre de créance de droit français non garanti en capital	
Émetteur :	Crédit Agricole CIB	
Date d'émission :	18 novembre 2011	
Date d'échéance :	30 décembre 2016	
Devise :	EUR	
Entités de Référence :	FIAT S.P.A. et WENDEL	
Prix d'émission :	100% le 18 Novembre 2011	
Garantie du capital :	Non	
Période de commercialisation :	<b>Du 30/09/2011 au 18/11/2011.</b> La valeur liquidative progressera régulièrement au taux de 1,0% pour atteindre 1000 euros le 18/11/2011	
Coupon :	8,20% p.a. (annuel, 30/360) en absence d'Événement de Crédit 4,10% p.a. (annuel, 30/360) si un Événement de Crédit survient pour une des deux Entités de Référence 0,0% si un Événement de Crédit survient pour les deux Entités de Référence	
Remboursement à l'échéance :	<b>100% du capital</b>  <b>50% du capital + Recouvrement (1)</b>  <b>Recouvrement (1) + Recouvrement (2)</b>	en absence d'Événement de Crédit si Événement de Crédit sur une Entité de Référence si Événement de Crédit sur les deux Entités de Référence
Événement de Crédit :	Les Événements de Crédit standard tels que définis selon les conventions d'ISDA, comprenant notamment <b>Faillite de l'Entité de Référence :</b> C'est à dire tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations <b>Défaut de paiement :</b> Inexécution par l'Entité de Référence d'une obligation de paiement exigible au titre d'une Obligation de l'Entité de Référence portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut de Paiement <b>Restructuration :</b> Réduction du taux ou des intérêts payables, réduction du montant en principal dû à échéance, tout report d'échéance, tout changement dans le rang de priorité d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de tout paiement, portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut. Ne constitue pas une Restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des Événements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel événement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière	
Eligibilité :	Contrats d'Assurance vie, de Capitalisation ou les Comptes titres	
Commission de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par l'émetteur Société Générale au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,8% du montant de l'émission	
Code ISIN :	XS0675202542	
Dénomination :	1 000 EUR	
Taille minimum de souscription :	100 000 EUR	
Code EUSIPA	1299 - Miscellaneous Yield Enhancement	

Veillez vous référer aux définitions exhaustives sur le site officielle [www.isda.org](http://www.isda.org)



## INFORMATIONS IMPORTANTES

© 2011, CREDIT AGRICOLE CORPORATE & INVESTMENT BANK, Tout droits réservés.

Le présent document a été préparé par CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK ou l'une des ses filiales («CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK»). Les informations contenues dans ce document proviennent de sources considérées comme fiables par CREDIT AGRICOLE CORPORATE & INVESTMENT BANK, sans garantie d'exhaustivité ou d'exactitude.

Ce document ne constitue pas une communication à caractère promotionnel et est adressée uniquement à titre d'information. Ce document ne constitue ni une offre ni un conseil d'acheter, de souscrire ou vendre les produits financiers présentés. Ce document est destiné à être remis uniquement aux destinataires désignés comme tels par CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK.

CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK peut arrêter à tout moment la production ou la mise à jour de ce document. Les informations et les opinions présentées dans ce document reflètent la position de CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK à la date de publication et sont susceptibles de modifications à tout moment, à sa discrétion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le prix, la valeur et le revenu des produits financiers mentionnés dans ce document peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse et vous pouvez subir des pertes en cas d'investissement dans ces produits financiers. Tout investisseur est invité à déterminer en toute indépendance que l'opération est appropriée au regard de sa situation financière et de ses objectifs ou en ayant recours à ces propres conseillers financiers, juridiques et/ou fiscaux. CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (i) n'agit pas en qualité de conseil ; et (ii) n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les produits financiers présentés dans ce document sont appropriés pour chaque investisseur. CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK ne considère pas les destinataires de ce document comme ses clients par la simple réception de ce document.

CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK, ses administrateurs, dirigeants et employés peuvent, (i) à tout moment, effectuer des opérations ou avoir des positions longues ou courtes dans les produits financiers, ou l'une de ses filiales, décrits dans ce document ou d'autres produits financiers de l'émetteur de produits financiers décrits dans ce document, pour compte propre ou pour le compte de tiers ; ou (ii) réaliser des services d'investissement ou d'autres services pour le compte de l'émetteur des produits financiers, ou l'une de ses filiales, décrits dans ce document.

CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK peut avoir diffusé, ou peut être amené à diffuser dans le futur, des documents qui sont incompatibles ou parviennent à des conclusions différentes de celles présentées dans ce document. CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK n'a aucune obligation de s'assurer que ces documents sont portés à l'attention des destinataires du présent document.

CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK a établi une «Politique de gestion des conflits d'intérêts relative à la Recherche en Investissement» disponible sur demande. Un résumé de cette politique est disponible sur le site internet de CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK ([www.ca-cib.com](http://www.ca-cib.com)).

Ce document ne peut être reproduit, modifié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, en tout ou partie, sans le consentement écrit préalable de CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK. CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK ne saurait encourir de responsabilité pour toute perte, directe ou indirecte, résultant de l'utilisation de ce document.

CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et relève du contrôle de l'ACP et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

LA DIFFUSION DE CE DOCUMENT DANS CERTAINES JURIDICTIONS PEUT ETRE LIMITEE PAR LA LOI, ET TOUTE PERSONNE EN POSSESSION DE CE DOCUMENT DOIT S'INFORMER DE L'EXISTENCE DE CES RESTRICTIONS ET LES RESPECTER. EN RECEVANT CE DOCUMENT, VOUS ACCEPTEZ D'ETRE LIE PAR CE QUI PRECEDE.